

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

APPROBATION DE
LA CONVENTION
FINANCIERE DE
PARTENARIAT
RELATIVE AUX
TRAVAUX 2022
AVEC
L'OBSERVATOIRE
STATISTIQUE
TRANSFRONTALIER

Séance du 9 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre à douze heures , le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 2 septembre 2022
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN
– Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierre-Jean CRASTES
– M. Stéphane VALLI – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON -
M. Gabriel DOUBLET – M. Christophe ARMINJON

• Délégués représentés :

Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

N° BU2022-15

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoir : 2

APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE DE
PARTENARIAT RELATIVE AUX TRAVAUX 2022 AVEC
L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

Préambule

Considérant la délibération N° CS2019-10 relative à la convention cadre de partenariat avec l'observatoire statistique transfrontalier (OST) pour la période 2019-2024 ;

L'Observatoire statistique transfrontalier (OST) de l'espace franco-valdo-genevois a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-vado-genevois (CRFG). L'OST repose sur une collaboration des instituts statistiques français (INSEE Auvergne Rhône-Alpes) et genevois (Office cantonal de la statistique de Genève, OCSTAT). Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier aux deux échelles suivantes : l'espace franco-valdo-genevois (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et cantons de Genève et de Vaud) et

l'agglomération transfrontalière (canton de Genève, district de Nyon et zone d'emploi du Genevois français).

Les travaux de l'INSEE dans le cadre de l'OST comprennent la publication annuelle d'une synthèse annuelle retraçant les évolutions démographiques et économiques de l'espace franco-valdo-genevois, la publication d'analyses propres à certaines problématiques de l'espace transfrontalier, la diffusion de séries statistiques documentées sur le site de l'OST (www.strategie-francosuisse.net) et la réponse à des besoins particuliers exprimés par les partenaires. L'OST constitue ainsi une source indispensable de données et d'analyses transfrontalières. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Grand Genève et du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Le programme de travail est validé par un comité de pilotage transfrontalier.

Une convention cadre pluriannuelle a été établie entre les partenaires français et suisses de l'OST (République et canton de Genève, République française, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie) pour la période 2019-2024 pour définir les missions et modalités d'organisation de l'OST sur 5 ans. Chaque année, une convention spécifique fixe les modalités de cofinancement entre les partenaires français afin de prendre en charge les travaux précisés dans le programme de travail annuel annexé à chaque convention.

Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, s'inscrit en application de cette convention cadre 2019-2024. Il fixe la participation financière de chacune des parties françaises au budget de fonctionnement pour l'année 2022. Le coût total des opérations définies dans la présente convention s'élève à 121 315,80 € pour 2022, hors apport des partenaires suisses. L'État, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Région Auvergne – Rhône-Alpes, le Pôle métropolitain du Genevois français prendront chacun en charge un cinquième du plan de financement établi entre l'Insee et les signataires, soit 16 550 € chacun. Chaque partie, hormis l'Insee s'acquittera de sa participation sur présentation d'un état récapitulatif des travaux et dépenses effectivement réalisées en 2022, produit par l'Insee en 2023.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat N°2022M0042 relative aux travaux 2022 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement à l'INSEE de la participation financière d'un montant maximum de 16 550 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/09/22

Publié ou notifié le 16/09/22

Le Président,
Christian DUPESSEY

